



Le KEZAKO de l'IM, un mail pour en apprendre (beaucoup) sur la mutualité

7 mails sur les trois prochaines semaines pour découvrir ou approfondir vos connaissances sur l'univers des mutuelles, avec à chaque fois :

- Un article pédagogique
- Un podcast qui donne la parole à des universitaires et acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le sujet traité.

Le programme :

- 1 C'est quoi une mutuelle ?
- 2 Une finalité et un fonctionnement éthique : zoom sur les principes mutualistes
- 3 Mutuelle et Sécurité Sociale : quelle articulation ?
- 4 Des missions au service de l'innovation en santé
- 5 La mutualité à l'épreuve du droit européen
- 6 La mutualité à l'épreuve de la législation française
- 7 Comment se réinventer ?

Et ça commence dès aujourd'hui !
Bonne lecture et bonne écoute 😊

C'est quoi une mutuelle ? 🤔

En France, une mutuelle est communément considérée comme une complémentaire santé. La complémentaire rembourse les frais de santé qui ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale.

Pourtant, une mutuelle n'est pas une assurance classique. De par sa finalité sociale et ses spécificités de fonctionnement, c'est bien plus que cela !

Pour le comprendre, penchons-nous sur ses origines :

Les mutuelles telles qu'elles existent aujourd'hui trouvent leurs origines dans les sociétés de secours mutuels du XVIII^{ème} siècle. Elles constituent les premières formes d'organisations solidaires en France, bien avant l'apparition des coopératives et des syndicats.

En l'absence de Sécurité Sociale (créée en 1945 seulement !), les individus s'organisent pour se protéger des aléas de la vie. Ils mettent de l'argent dans un pot commun, qui sert à financer ces risques : perte de salaire, financement de ses obsèques, puis un peu plus tard prise en charge de certains soins et même congés maternité !

Autrement dit, ils deviennent membres de la mutuelle en payant une cotisation qui permet de couvrir ces risques.

Les mutuelles se sont donc créées pour répondre à des besoins qui n'étaient pas pris en charge par l'État.

C'est toujours leur raison d'être aujourd'hui.

L'article L111-1 du code de la mutualité définit ainsi la mutuelle comme une personne morale de droit privé à but non lucratif, qui vise à « *contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de ses membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie* ».

Concrètement ça veut dire quoi ?

Que les mutuelles ne sont pas simplement des centres de remboursement de soins ! Centrées sur le bien-être des individus, nous verrons au fil des épisodes ce que leurs activités ont pu recouvrir, ce qu'elles recouvrent aujourd'hui, et ce qu'elles pourraient recouvrir demain.

En attendant, voici une définition de la mutuelle, proposée par Jean-Marie Fessler, président du Conseil Scientifique de l'Institut Montparnasse :



"Une organisation qui a pour objectif de créer de la solidarité entre ses membres partout où cette solidarité n'existe pas. La mutuelle est un vecteur d'émancipation, en ce qu'elle promeut l'amélioration individuelle des conditions de vie et la participation à la construction d'une société plus juste."

Vous voulez en savoir plus sur l'histoire de la mutualité ?

[Écoutez la passionnante historienne Charlotte Siney Lange, dans ce podcast de l'Institut Montparnasse !](#)



Institut Montparnasse

3 Square Max Hymans, 75015, Paris

This email was sent to {{contact.EMAIL}}
You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

